

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB, KABVS 09.01.2026

Visible par le public jusqu'au: 09.01.2027

Numéro de publication: SB01-0000004335

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Crittin Conrad Joseph, Crittin Marie Solange

Débiteur(s):

Crittin Conrad Joseph
Route de la Laiterie 75
1955 Mayens-de-Chamoson

Crittin Marie Solange
Route du Peuplier 86
1955 Mayens-de-Chamoson

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Chamoson :

Parcelle No 238, folio 3, Berze, surface totale 718 m², soit habitation 141 m², autre revêtement dur 47 m² et jardin 530 m². Taxes cadastrales : biens-fonds Fr. 13'250.00 et bâtiment Fr. 162'725.00

Estimation officielle : Fr. 340'000.00

Vente aux enchères

Le 26.02.2026 à 11:00 heure, Relais du Valais, rte de l'Abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 28.01.2026

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du
12.02.2026

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Vente requise par le créancier gagiste conventionnel en 1er rang.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 30'000.00

Les enchérisseurs devront se munir d'une carte d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.